

Société militaire fédérale

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **4 (1859)**

Heft 6

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

2^{me} ARROND. 1^{re} section. A Aigle, le 30 mai. — 2^{me} section. Au Sépey, le 23 mai ; à Château-d'EX, le 25 mai.

3^{me} ARROND. 1^{re} section. A Lausanne, le 30 mai pour l'élite, et le 31 mai pour la réserve et la landwehr. — 2^{me} section. A Cully, le 23 mai pour l'élite et le 24 mai pour la réserve et la landwehr.

4^{me} ARROND. 1^{re} section. A Nyon, le 27 mai. — 2^{me} section. A Aubonne, le 25 mai.

5^{me} ARROND. 1^{re} section. Au Sentier, le 14 juin ; à Romainmôtier, le 8 juin. — 2^{me} section. A Echallens, le 6 juin.

6^{me} ARROND. 1^{re} section. A Yverdon, le 26 mai. — 2^{me} section. A Corcelettes, le 25 mai ; à Ste-Croix, le 18 juin.

7^{me} ARROND. 1^{re} section. A Morges, le 24 mai. — 2^{me} section. A Cossonay, le 28 mai.

8^{me} ARROND. 1^{re} section. A Avenches, le 28 mai. — 2^{me} section. A Lucens, le 1^{er} juin.

— Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 8 février, a nommé : MM. *Bovard*, Louis, à Cully, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 de réserve. — *Pache*, Louis-Henri, à Lausanne, second sous-lieutenant de chasseurs du bataillon n° 9. — *Turel*, Jules, à Lausanne, second sous-lieutenant de carabiniers d'élite n° 3. — *Dubochet*, Aloys, à Montreux, premier sous-lieutenant de carabiniers d'élite n° 8. — *Pache*, Charles, à Servion, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 d'élite. — *Pitton*, Louis, à Oppens, lieutenant de mousquetaires n° 4 d'élite. — Le 15 février, M. *Cottier*, Auguste, à Orbe, major du bataillon d'élite du 5^e arrond. — Le 18 février, M. *Constantin*, Alfred, à Yverdon, premier sous-lieutenant de mousq. n° 3 d'élite. — *Viguerat*, François, à Donneloye, second sous-lieutenant du bataillon de chasseurs n° 9. — *Blondel*, Victor, à Crissier, premier sous-lieutenant de chasseurs de droite n° 1 de réserve. — *Reymond*, Auguste-David, à l'Abbaye, capitaine de chasseurs de droite d'élite. — *Platel*, Henri, à Cheseaux, capitaine aux chasseurs de gauche d'élite. — *Magnenat*, Georges, à Vaulion, capitaine de mousquetaires n° 3 d'élite. — Le 19, M. *De Loës*, Aimé-Louis-Emile, à Chexbres, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite. — Le 22 février, MM. *Goël*, Jean-Louis, à Carouge, premier sous-lieut. de mousq. n° 4 de réserve. — *Maget*, Samuel-Alexis, à Lausanne, premier sous-lieut. de mousq. n° 5 de réserve. — *Palaz*, Jean-Louis, à Riez, second sous-lieut. de mousq. n° 4 de réserve. — *Chenevard*, Isaac, à Bière, capitaine de chasseurs de droite d'élite. — *Hermenjat*, Jean-Marc-Oliv., à Founex, capitaine aux chasseurs de gauche d'élite. — *Uldry*, Constant, à Saubraz, capitaine de chasseurs de gauche de réserve. — *Monnay*, Jean-Franç.-Louis, à Aubonne, capitaine de mousq. n° 2 d'élite. — *Davall*, Alfred, à Vevey, premier sous-lieutenant d'artillerie de position. — Le 25 février, MM. *Pache*, Victor, à Chapelles, second sous-lieut. de carabiniers d'élite comp. n° 1. — *Campart*, Ch., à Lausanne, second sous-lieut. au bataillon de chasseurs n° 9. — Le 1^{er} mars, MM. *Bidaux*, Ch., à Cully, major du bataillon de réserve du 3^{me} arrond. — *Jaillet*, David-Albert, à Vallorbes, lieut. de mousq. n° 5 de réserve. — *Carrard*, Pierre Daniel, à Poliez-Pittet, premier sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 2 de réserve. — *Cuche*, François, à Pomy, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 1 de réserve. — *Paccaud*, Emile, à Dompierre, second sous-lieut. d'artillerie de position. — Le 8, MM. *Ruchonnet*, Ls, à Lausanne, second sous-lieut. de la batterie attelée n° 5, arrond. nos 6 et 8. — *Piquet*, Féréol, au Chemit, capitaine de mousq. n° 5 d'élite du 5^e arrond., et M. *Gaudard*, Henry, à Bioley-Orjulaz, capitaine de mousquetaires n° 2 d'élite du 5^{me} arrondissement.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

Le Comité central nous prie de rappeler à MM. les officiers les trois questions mises au concours de cette année, à savoir :

1^{re} Question. — De la nécessité de l'amélioration des armes de guerre en Suisse, et des meilleurs moyens d'y parvenir.

2^{me} Question. — L'organisation et l'instruction des carabiniers correspondent-elles à leur tâche tactique ? — Si non, quels changements sont à désirer ?

A cette question se rattachent les suivantes :

Le fusil Prélat-Burnand étant adopté pour l'infanterie, le fusil de chasseur est-il toujours nécessaire pour les chasseurs de bataillon ? Ne pourrait-il pas avantageusement remplacer la carabine dans les mains de nos carabiniers ? — Ne conviendrait-il pas de l'alléger et d'en porter le calibre, tout comme celui de la carabine, si elle est conservée, à 12 millimètres au lieu de 10 1/2 ? — En tout cas, ne convient-il pas de donner aux carabiniers et aux chasseurs des munitions identiques ?

3^{me} Question. — De la meilleure confection des charges des obusiers longs et de leur paquetage et emballage.

La commission d'experts pour les 1^{re} et 2^{me} questions a été composée de MM. Fogliardi, colonel fédéral, à Mélando ; Redding-Biberegg, lieut.-colonel fédéral, à Schwytz ; Arnold, capitaine de carabiniers à Altorf.

La commission pour la 3^{me} question a été composée de MM. Borel, lieut.-colonel fédéral, à Genève ; Franz d'Erlach, major fédéral, à Berne ; Leroyer, capitaine fédéral, à Genève.

Les mémoires seront adressés au Comité central à Schaffouse, avant le 31 mai.